



**Les Communes  
du  
Val d'Annivier**



[www.anniviers.org](http://www.anniviers.org)

## **Commission construction et cadastre ⑧**

Procès-verbal de la séance du 21.05.07 à 18h au bureau communal de Vissoie

**Présents :** Jean-Albert Melly, Ayer  
Nadine Zufferey, Chandolin  
Jean-Pierre Salamin, Grimontz  
Martine Antonier Tschus, Secrétaire

Franziska Andenmatten Zufferey, St-Jean  
Olivier Zufferey, St-Luc  
Olivier Florey, Vissoie

### 1. Rappel des commissions

①	politique	Simon Crettaz
②	administration	Dominique Rion
③	sécurité	Jean-Pierre Salamin
④	formation, santé, social	Marie-Françoise Melly Crettaz
⑤	trafic, travaux publics	Tarcise Genoud
⑥	environnement	Georges Vianin
⑦	aménagement du territoire	Gaby Solioz
⑧	construction	Jean-Albert Melly
⑨	économie publique	Georges-Alain Zuber
⑩	agriculture	Gérard Genoud
①①	énergie	Simon Crettaz
①②	financière	René Massy
①③	bourgeoise	Jacques Vouardoux

### 2. Ouverture de séance et approbation du PV

Jean-Albert Melly ouvre la séance.

Le dernier PV est approuvé sans remarques.

### 3. RCC – prise de connaissance et décision pour l'analyse

Le travail de la sous-commission a été reçu par courriel. Les membres sont remerciés de leur travail.

Les modifications et propositions d'harmonisation sont parcourues. Les points suivants retiennent particulièrement l'attention :

- Indice : à supprimer et remplacer par la notion de gabarits afin d'économiser le terrain et d'avoir une meilleure utilisation du sol. La question d'imposer un indice minimal de construction est posée. Est-ce difficile à appliquer ? Peut-on imposer à

un propriétaire de parcelle de la morceler si l'indice minimal n'est pas respecté ? Faut-il règlementer l'implantation d'une construction sur une parcelle ? Ne pas oublier que l'emplacement des constructions est souvent dicté par la configuration du terrain.

La question de la densification ne fait pas l'unanimité au sein de la commission. Si certains veulent densifier pour avoir un front de rue continu, d'autres ne souhaitent pas tomber dans la vision des promoteurs et souhaitent que les constructions soient faites en accord avec l'exposition, la vue, l'accès...

⇒ Economiser du terrain mais trouver un juste milieu entre espace et densification.

- Gabarits : diminuer les gabarits actuels (hauteur). Là encore, la question fait débat. S'il faut éviter des constructions qui ne dépassent qu'un demi étage sur la route en amont (ex : Grimentz), il ne faut pas pénaliser la vue des bâtiments situés en face (ex : Chandolin). Pour éviter d'avoir des constructions de 20 m en aval et seulement 11 m en amont, par exemple, il faut autoriser la construction en palier.
- Résidences principales : Le RCC devrait pouvoir être plus dur avec les promoteurs et les encourager à construire des résidences principales ou des logements qu'il soit possible de louer à l'année, pour des familles. Point en réflexion, suivre le travail de la commission ⑦.
- Places de parc : une surface de m<sup>2</sup> pour une place de parc doit être définie. Tenir compte du fait que les touristes viennent rarement à plus d'une voiture tandis que des résidents à l'année ont facilement 2 voitures par ménage.

Pour le PV : Martine Antonier Tschus